

N° 2024_037

AFFAIRES GENERALES – Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » – Rénovation de l'éclairage public

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 avril 2024 à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Charline MARTINEAU, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Carl LEQUERTIER
Daniel BOCQUET Joël GIRARD
Christiane BRESSION Pascal FOULON
Charline MARTINEAU Bruno GUITTARD

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert),

Considérant l'importance de réaliser des économies d'énergie dans un contexte de dérèglement climatique,

Considérant le coût de fonctionnement important du parc d'éclairage public actuel et l'augmentation du prix de l'électricité qui dégrade le budget communal,

Considérant la nécessité de solliciter des sources de financements externes,

Vu l'audit éclairage réalisé par INEO estimant une réduction moyenne de 46% de la consommation d'énergie ;

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation du parc d'éclairage public, dont le coût prévisionnel des travaux est estimé, sur la base d'un devis, à 92 332 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible au « Fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires en s'inscrivant dans l'Axe 1 de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal**D'ADOPTER** le projet de rénovation du parc d'éclairage public pour un montant de 92 332 € HT ;**D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Rénovation de l'éclairage public	92 332 €	Région - CRST - Pays Loire Beauce (30%)	27 700 €
		Fonds Vert (20%)	18 466 €
		Autofinancement (50%)	46 166 €
Total	92 332 €	Total	92 332 €

DE SOLLICITER une subvention de 18 466 € au titre du « Fonds Vert », soit 20% du montant du projet.**DE CHARGER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**ADOPTÉE À L'UNANIMITE***Pour extrait certifié conforme**A Saint-Ay, le 10 AVR. 2024*

Le Maire,




Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 10 AVR. 2024

Et de l'affichage le 10 AVR. 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA


